

AA187

BASES

1 jour 7 heures

487 €

Exonérés de TVA  
Déjeuners offerts

# Indemniser les pertes totales

De la gestion au règlement

## OBJECTIFS

- **Connaître** la procédure VE (Véhicule Endommagé)
- **Maîtriser** le process de gestion et de règlement des pertes totales
- **Répondre** avec pertinence aux questions des assurés et des intermédiaires

## PROGRAMME

### A. LES PROCÉDURES

1. VHU (Véhicule Hors d'Usage),  
VE (Véhicule Endommagé),  
VGE (Véhicule Gravement Endommagé)
2. Intervention des pouvoirs publics

### B. PROCÉDURES VEI (VÉHICULE ÉCONOMIQUEMENT IRRÉPARABLE)

1. Notion de perte totale
2. Conditions d'application
3. Expertise
4. Initialisation de la procédure : l'offre de cession
5. Types de procédure : appel d'offres /  
réseau agréé - RSV / RIV
6. Enlèvement à titre conservatoire
7. Cession du véhicule à l'assureur
8. Refus de cession

### C. INDEMNISATION

1. Cas général : avec ou sans cession  
du véhicule à l'assureur
2. Cas particuliers : présence d'un créancier,  
location longue durée, châssis-cabine,  
recours contre l'État

### D. PERTE TOTALE VOL

1. Véhicule retrouvé avant ou après  
indemnisation
2. Recours de l'assureur

### E. INDICATEURS DE GESTION DES PERTES TOTALES

## PUBLIC

- Gestionnaires pertes totales
- Gestionnaires sinistres auto

## PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies  
ou connaissances équivalentes.  
**AA124**

## POINTS FORTS

Des applications pratiques  
permettent de maîtriser  
la gestion spécifique des pertes  
totales.

## FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par  
un professionnel de l'assurance  
matériels et corporels automobile,  
formateur expert de l'Ifpass.

## SESSION(S) 2018

Paris,

17 octobre

Disponible en régions  
sur demande

## PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis  
en amont de la formation au participant lui  
permettant de faire remonter auprès du  
formateur ses attentes et besoins spécifiques.

## VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin  
de la formation.